PREMIÈRE



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022 PREMIÈRE

Je soussigné(e),	
☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur/tutrice	
Souhaite inscrire mon enfant : Nationalité	
Nom Préi	nom
Date de naissance / Lieu e	de naissance
☐ En classe de PREMIÈRE GÉNÉRALE ☐ En cla	asse de PREMIÈRE STMG
Langue vivante A Lan	ngue vivante B
Spécialité 1 : Spécialité 2 :	Spécialité 3 :
Etablissement et classe l'an dernier ?	
Comment avez-vous connu l'établissement ? ☐ Site inte ☐ Réseaux	rnet
Père : Nom Prén	nom
Adresse	
Tél. fixe Tél p	prof
Tél. portableE-ma	ail
Mère: Nom Prén	nom
Adresse	
Tél. fixeTél p	
Tél. portableE-ma	
Élève : Adresse	
Tél élèveE-m	
Ci-joint, un chèque d'inscription de 740€ N°	
Date ://	
Signature des parents :	Signature de l'élève :



PREMIÈRE



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

AUTORISATION RELATIVE AU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) (nor	n, prénom)	
Elève majeur / Père ,	/ Mère : barrer la mention inutile	
Nom :	Prénom :	Âge:
	encadrement de l'école à prendre des ph activités de l'école (cours, voyages scolai	
□OUI □NON		
	les photos sur le site Internet de l'établiss quement et donne mon accord pour des ons ;	
□ OUI □ NON		
Α	Le/	
Signature des deux p si majeur :	parents titulaires de l'autorité parentale c	ou du tuteur légal ou de l'élève



PREMIÈRE



École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ

Le montant des frais d'inscription s'élève à 740 €. Ce versement n'est pas remboursable en cas d'annulation d'inscription ou de départ de l'élève en cours d'année.

FACILITES DE PAIEMENT : MENSUALITES OU TRIMESTRES			
Inscription	3 paiements trimestriels	9 paiements mensuels	Coût total
740 €	1920 €	640 €	6 500 €

NB : Le renvoi temporaire ou définitif d'un élève ne constitue aucun droit à remboursement.

> Modalités de règlement de la scolarité : par prélèvement ou par chèque • Paiement par prélèvement bancaire :
□ 3 prélèvements trimestriels (10 septembre 2021, 10 décembre 2021 et 10 mars 2022) (1 920€) ; OU
□ 9 prélèvements mensuels (le 10 de chaque mois de septembre 2021 à mai 2022) (640€) .
OU
□ 1 prélèvement annuel (6 500€) Dans ce cas, merci de nous adresser : - l'autorisation de prélèvement SEPA remplie et signée ; - Un RIB et IBAN.
• Paiement par chèque bancaire :
□ Merci de nous adresser 3 chèques trimestriels , qui seront encaissés le 10 septembre 2021, 10 décembre 2021, 10 mars 2022. ;
OU
□ Merci de nous adresser 9 chèques mensuels , qui seront encaissés le 10 de chaque mois, de septembre 2021 à mai 2022 inclus.
OU
□1 chèque annuel (6 500€)





École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

☐ Fiche d'inscription complétée
□ Copie de la pièce d'identité recto verso
☐ 2 photos d'identité
□ « Droit à l'image » rempli et signé
□ Si paiement par prélèvement bancaire : RIB et prélèvement SEPA signé
□ OU 3 chèques trimestriels
□ OU 9 chèques mensuels
☐ Photocopie de l'attestation de recensement (à partir de 16 ans) ou de la journée défense et citoyenneté
□ Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées de 1 ^{ère} ou pour les redoublants relevé de notes du Baccalauréat
☐ <u>Inscription à un atelier facultatif d'un montant de 400 €</u>
O Cinéma audiovisuel O Sport



École et Cours Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

Mandat de prélèvement SEPA pour un prélèvement récurrent

Identifiant créancier SEPA de l'école : FR41ZZZ476803
<u>Créancier :</u> Société Ecole Saint-John Perse 14 rue Cavallotti 75018 Paris France
Débiteur : Nom
Adresse
Code postal -Ville
Pays
Votre N° de compte IBAN
Votre code BIC :
Joindre un RIB + IBAN
Date :/ / Signature :

Nota Bene : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Ecole Saint-John Perse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. Conformément aux instructions de L'Ecole Saint-John Perse, vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.